



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
Tél. 04.66.60.70.22. Fax 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

Absents : FREVILLE Franck, HAUTION Jean-Michel,

Procurations : de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. HAUTION à M. ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_02_06 : Modification des critères d'attribution des subventions aux associations communales.

Rapporteur : Daniel MAURIN

M. Maurin rappelle que la commission d'attribution des subventions a établi des critères pour permettre l'attribution équitable des subventions aux associations communales. Cependant, il indique que la commission se trouve confrontée à des difficultés de mise en œuvre d'un certain nombre de ces critères qu'il convient donc de modifier.

M. Maurin rend compte des travaux de la commission et propose de modifier la grille de la façon suivante :

| CRITERES | |
|--|-------|
| Nombre d'adhérents | 16 % |
| Nombre d'adhérents bagardois | 20 % |
| Intérêt local | 16 % |
| Rayonnement | 10 % |
| Organisation de manifestations locales | 13 % |
| Participation aux autres manifestations locales | 15 % |
| Autonomie financière par rapport à la part de subvention | 10% |
| TOTAL | 100 % |

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité (22 voix pour)

Décide de modifier les critères d'attribution des subventions suivant les propositions de la commission figurant dans la grille ci-dessus.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

